

États financiers

Innovente inc.

[une entreprise en phase de démarrage]

30 avril 2010 et 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Innovente inc.,

Nous avons vérifié les bilans d'**Innovente inc.** (la «Compagnie») aux 30 avril 2010 et 2009 et les états du déficit, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à ces dates. Ces états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 30 avril 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

Québec, Canada
le 20 juillet 2010 [le 30 juillet 2010
pour la note 16 d)]

Comptables agréés

¹ CA auditeur permis n° 9169

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

BILANS

Aux 30 avril 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF [note 7]		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 912	122 771
Taxes à la consommation à recevoir	128 084	31 130
Avance à un employé, sans intérêt	5 000	—
Avance à un actionnaire, sans intérêt	19 542	—
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales à recevoir	132 127	116 850
Frais payés d'avance	26 742	14 971
Total de l'actif à court terme	500 407	285 722
Frais d'émission d'actions [note 16 d)]	90 323	—
Dépôts de garantie [note 4]	118 290	—
Immobilisations corporelles [note 5]	217 474	183 522
	926 494	469 244
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus [note 6]	342 473	274 340
Dû à un actionnaire, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	403 499
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales reportés	88 350	52 000
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an [note 7]	21 885	26 431
Total du passif à court terme	452 708	756 270
Dette à long terme [note 7]	241 329	40 864
Débitures convertibles [note 8]	465 537	—
Capitaux propres négatifs		
Capital-actions [note 9]	250 100	100
Déficit	(483 180)	(327 990)
	(233 080)	(327 890)
	926 494	469 244

Engagements [note 15]

Événements postérieurs à la date du bilan [note 16]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil

(s) Richard Painchaud
Administrateur

(s) Christian Rousseau
Administrateur

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

ÉTATS DU DÉFICIT

Exercices terminés les 30 avril 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
Déficit au début de l'exercice	(327 990)	(245 764)
Perte nette	(155 190)	(82 226)
Déficit à la fin de l'exercice	(483 180)	(327 990)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 30 avril 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
Charges		
Frais d'administration	280 191	94 151
Frais de recherche et développement	965 238	118 106
Intérêts sur la dette à long terme et les débetures convertibles	26 458	5 562
Amortissement des immobilisations corporelles	15 051	13 833
	<u>1 286 938</u>	231 652
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales [note 11]	<u>(1 119 848)</u>	(130 850)
Perte d'exploitation	<u>(167 090)</u>	(100 802)
Autres revenus		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	10 500	17 000
Divers	1 400	1 576
	<u>11 900</u>	18 576
Perte nette et résultat étendu	<u>(155 190)</u>	(82 226)
Perte de base et diluée par action	<u>0,154</u>	0,082
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<u>1 006 250</u>	1 000 000

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 30 avril 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(155 190)	(82 226)
Ajustements pour		
Intérêts cumulés sur la dette à long terme	7 452	4 312
Intérêts cumulés sur les débetures convertibles	17 785	—
Amortissement des immobilisations corporelles	15 051	13 833
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(10 500)	(17 000)
	(125 402)	(81 081)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 13]</i>	(74 495)	107 172
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(199 897)	26 091
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(151 948)	(97 098)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	10 500	17 000
Subventions encaissées portées en diminution des immobilisations corporelles	77 462	—
Augmentation des dépôts de garantie	(118 290)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(182 276)	(80 098)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du dû à un actionnaire	263 828	194 883
Remboursement du dû à un actionnaire	(436 869)	(15 000)
Augmentation de la dette à long terme	250 000	—
Remboursement de la dette à long terme	(52 862)	(10 182)
Augmentation des frais de financement reportés	(10 919)	—
Émission de débetures convertibles	450 000	—
Augmentation des frais d'émission d'actions	(14 864)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	448 314	169 701
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	66 141	115 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	122 771	7 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	188 912	122 771
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	1 221	1 250
Émission d'actions ordinaires en remboursement du dû à un actionnaire	250 000	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles impayées		
Créditeurs et frais courus	—	25 483
Dette à long terme	—	79 293
Frais d'émission d'actions impayés	75 459	—

Voir les notes afférentes aux états financiers

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

1) STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Compagnie a été constituée en vertu de la Partie 1A de *Loi sur les compagnies (Québec)*. Elle concentre ses efforts sur l'implantation du procédé SHOC^{MD} [désigne le séchage et l'hygiénisation par oxydation contrôlée], une technologie destinée à transformer des résidus organiques en BÉFOR [désigne la bioénergie fabriquée à partir de matières organiques], une source de biomasse à haute valeur calorifique, et à produire de l'électricité à partir de biomasse [le «Projet»].

À ce jour, la majorité des ressources de la Compagnie ont été dédiées à la recherche et au développement de son Projet. Puisque la Compagnie n'a toujours pas généré de revenus dans le cadre de son Projet, elle est considérée comme une entreprise en phase de démarrage.

Dans le cadre de son Projet décrit précédemment, la Compagnie a engagé des coûts cumulatifs de 1 518 590 \$ au 30 avril 2010 [231 652 \$ en 2009] avant l'application des crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales y afférents.

2) NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoptées en 2010

Instruments financiers

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Ces modifications s'appliquent à la Société à compter du 1^{er} mai 2009 et introduisent une hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur qui privilégie la qualité et la fiabilité de l'information utilisée pour estimer la juste valeur des instruments. La juste valeur pour les trois niveaux repose sur :

- Niveau 1 – les cours sur les marchés actifs;
- Niveau 2 – les modèles utilisant des données observables autres que les cours du marché;
- Niveau 3 – les modèles utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

2) NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

b) Récemment publiées

En janvier 2009, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres suivants :

Chapitre 1582 «Regroupements d'entreprises»

Ce chapitre, qui remplace l'ancien chapitre 1581 «Regroupements d'entreprises», établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises.

Chapitre 1601 «États financiers consolidés»

Ce chapitre qui, avec le nouveau chapitre 1602, remplace l'ancien chapitre 1600 «États financiers consolidés», définit les normes pour l'établissement d'états financiers consolidés.

Chapitre 1602 «Participations ne donnant pas le contrôle»

Ce nouveau chapitre définit les normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale.

Ces nouveaux chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est toutefois permise à compter du début d'un exercice financier. L'adoption de ces nouveaux chapitres n'aura aucun impact sur les états financiers de la Compagnie.

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Compagnie ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales comptent parmi les postes faisant l'objet d'estimations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition et de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires. À la fin de l'exercice, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent seulement l'encaisse.

Frais d'émission d'actions

Les frais liés à l'émission des unités décrites à la note 16 d) sont reportés jusqu'à l'émission des titres. À ce moment, ces frais seront comptabilisés en diminution du produit d'émission des unités.

Frais de financement

Les frais de financement et les coûts de transaction associés à l'émission de titres de créances sont reportés, comptabilisés en réduction de la valeur de la dette y afférente et amortis sur la durée de la dette connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile sur les périodes suivantes :

	Périodes
Bâtiment	25 ans
Matériel roulant	3 ans
Équipement informatique	3 ans
Machinerie et équipement	5 à 25 ans
Ameublement de bureau	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Compagnie réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont imputés aux résultats dans l'année où ils sont engagés.

Les frais de développement sont imputés aux résultats dans l'année où ils sont engagés à moins qu'un projet de développement respecte les critères de capitalisation des principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels sont capitalisés et amortis sur une période maximale de trois ans.

Constatation des produits

Les produits de la Compagnie sont constatés lorsque les critères suivants sont rencontrés : Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, les biens ont été livrés et les risques inhérents associés à la propriété des biens ont été transférés, le prix de vente est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conversion des devises étrangères

Les postes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état des résultats.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présentée en réduction de ceux-ci et est amortie selon les mêmes taux que ceux utilisés pour calculer l'amortissement de ces actifs.

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction de celles-ci.

L'aide gouvernementale est comptabilisée aux états financiers lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tous les écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les valeurs fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôts futurs sont calculés aux taux d'imposition prévus qui s'appliqueront lors du règlement de ces passifs ou de la réalisation de ces actifs. Une provision pour moins-value est comptabilisée dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne se matérialiseront pas.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus les effets des titres dilutifs comme les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Le résultat dilué par action doit être calculé selon la méthode du rachat d'actions, en presumant que tous les titres dilutifs sont exercés au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant sont utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie à la valeur moyenne à la cote des actions ordinaires au cours de l'exercice.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Compagnie sont classés de la façon suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à titre d'«Actifs détenus à des fins de transaction». Elle est évaluée à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés au résultat net.
- L'avance à un employé et l'avance à un actionnaire sont classés à titre de « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créiteurs et frais courus, le dû à un actionnaire, la dette à long terme et les débentures convertibles sont classés à titre d'«Autres passifs financiers». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Instruments financiers [suite]

La juste valeur des instruments financiers est établie en utilisant une hiérarchie à trois niveaux qui privilégie la qualité et la fiabilité de l'information utilisée pour estimer la juste valeur des instruments. La juste valeur pour les trois niveaux repose sur :

- Niveau 1 – les cours sur les marchés actifs.
- Niveau 2 – les modalités utilisant des données observables autres que les cours du marché.
- Niveau 3 – les modèles utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

4) DÉPÔTS DE GARANTIE

	2010	2009
	\$	\$
Sans intérêt ni modalité d'encaissement		
Dépôt relatif au contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec [note 15 d)]	115 000	—
Autres dépôts	3 290	—
	118 290	—

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement	Coût	Amortissement
	\$	\$	\$	\$
Terrain	8 797	—	4 935	—
Bâtiment	171 530	9 789	171 530	2 928
Matériel roulant	—	—	51 930	51 930
Équipement informatique	7 048	7 048	5 881	4 387
Machinerie et équipement	50 990	4 455	7 500	500
Ameublement de bureau	6 758	6 357	6 275	4 784
	245 123	27 649	248 051	64 529
Amortissement cumulé	27 649		64 529	
	217 474		183 522	

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées nettes de subventions s'élevant à 77 462 \$ au 30 avril 2010 [16 310 \$ au 30 avril 2009].

6) CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2010	2009
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	307 117	231 552
Salaires et avantages sociaux à payer	35 356	42 788
	342 473	274 340

7) DETTE À LONG TERME

Effet à payer d'une valeur nominale de 79 293 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 26 431 \$ et échéant en avril 2011. Cet effet à payer a été actualisé à un taux de 16,00 % compte tenu du taux du marché pour un instrument financier semblable. Au 30 avril 2009, un montant de 16 310 \$ a été comptabilisé à titre d'aide gouvernementale en réduction des immobilisations corporelles [notes 5 et 11].

Emprunt auprès d'Investissement Québec d'un montant autorisé de 500 000 \$, dont une tranche de 250 000 \$ a été encaissée le 6 avril 2010 et une seconde tranche de 250 000 \$ encaissée le 9 juin 2010 [note 16 a)], portant intérêt au taux de base du prêteur majoré de 4,00 % [7,75 % au 30 avril 2010]. Le taux d'intérêt effectif est de 7,76 %. Cet emprunt fait l'objet d'un moratoire de remboursement en capital de douze mois à compter de la date du déboursé et sera remboursable par la suite par versements mensuels en capital de 8 333 \$ jusqu'à l'échéance prévue en avril 2016. En plus des remboursements mensuels prévus ci-dessus, la Compagnie devra effectuer deux remboursements annuels de 75 000 \$ en capital en juin 2011 et 2012 à même ses crédits d'impôt remboursables, le cas échéant. Ces versements en capital annuels viendront ajuster à la baisse les versements mensuels en capital résiduels sur l'emprunt. De plus, la

À reporter

2010	2009
\$	\$
21 885	67 295
21 885	67 295

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

7) DETTE À LONG TERME [suite]

	2010	2009
	\$	\$
Reporté	21 885	67 295
Compagnie devra verser une prime additionnelle d'un montant maximum de 125 000 \$ au prêteur payable à compter du 30 octobre 2011 en cinq versements annuels à raison de 2,00 % des ventes totales annuelles de la Compagnie pour l'exercice financier précédant la date de versement. Advenant le cas où un solde de la prime demeure dû par la Compagnie suite au dernier versement annuel de la prime, la Compagnie serait alors exonérée de rembourser le solde restant dans la mesure où la Compagnie ne serait pas en défaut en vertu de la convention d'emprunt. Une hypothèque sur l'universalité des biens de la Compagnie est donnée en sûreté de cet emprunt. Un cautionnement sur cet emprunt est consenti par un actionnaire.	250 000	—
	271 885	67 295
Moins : Frais de financement	8 671	—
	263 214	67 295
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	21 885	26 431
	241 329	40 864

Les versements requis sur la dette à long terme au cours des quatre prochains exercices se résument comme suit : 2011 : 26 431 \$; 2012 : 99 996 \$; 2013 : 99 996 \$ et 2014 : 50 008 \$.

La Compagnie est sujette à certaines clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit mise en place avec Investissement Québec. Au 30 avril 2010, la Compagnie ne rencontrait pas les ratios financiers exigés du prêteur, soit le maintien d'un ratio minimal de fonds de roulement et le maintien d'un ratio maximal de la dette à long terme sur l'avoir net. Toutefois, la société a obtenu de son prêteur, le 6 avril 2010, les renonciations nécessaires découlant du non respect des ratios financiers et ce, jusqu'au 1^{er} mai 2011.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

8) DÉBENTURES CONVERTIBLES

	2010	2009
	\$	\$
Débentures convertibles portant intérêt au taux de 10,00 % calculé annuellement [taux d'intérêt effectif de 10,11 %], échéant le 9 décembre 2014. La Compagnie bénéficie d'un moratoire de cinq ans sur le paiement des intérêts. Les débentures sont convertibles selon les modalités suivantes :		
i) Automatiquement converties en unités de la Compagnie à la clôture d'un premier appel public à l'épargne ou toute autre opération entraînant l'inscription des actions de la Compagnie à la cote d'une bourse reconnue [«PAPE»] au moindre de i) le prix d'offre moins un escompte de 20 %; ou ii) 10 000 000 \$ divisé par le nombre d'actions ordinaires de la Compagnie émises et en circulation à la date de conversion. Chaque unité comprend une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit au porteur de souscrire à une action ordinaire additionnelle de la Compagnie, dans les 36 mois suivant son émission, au prix de l'action ordinaire émise dans le cadre du PAPE.		
ii) Au gré du détenteur, en unités de la Compagnie, si dans les 36 mois suivant la signature des débentures, aucun PAPE n'est survenu. Chaque unité comprend une action ordinaire et un bon de souscription donnant droit au porteur de souscrire à une action ordinaire additionnelle de la Compagnie, dans les 36 mois suivant son émission, sur une base d'évaluation de 8 000 000 \$.		
Dans l'éventualité où les débentures n'étaient pas converties après 36 mois, elles deviendront rachetables au gré de la Compagnie, en capital et intérêts, plus une prime de 20 %.	450 000	—
Intérêts cumulés	17 785	—
	467 785	—
Moins : Frais de financement	2 248	—
	465 537	—

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

9) CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale des catégories suivantes :

Actions ordinaires, votantes et participantes.

Actions privilégiées de catégorie A, non votantes, non participantes, dividende préférentiel et mensuel non cumulatif de 1/2 % à 1 % sur la valeur de rachat, rachetables au gré de la Compagnie ou du détenteur au montant versé plus une prime.

Actions privilégiées de catégorie B, non votantes, non participantes, dividende préférentiel et mensuel non cumulatif de 1/2 % à 1 % sur la valeur de rachat, rachetables au gré de la Compagnie ou du détenteur au montant versé.

2010	2009
\$	\$

Émis et payé

Capital-actions

1 025 000 actions ordinaires [1 000 000 en 2009]	250 100	100
--	----------------	-----

Le 7 décembre 2009, la Compagnie a procédé au fractionnement de ses actions ordinaires à raison de 100 000 actions pour chaque action ordinaire émise et en circulation. Les informations relatives aux actions et au résultat par action présentées dans les états financiers et les notes afférentes considèrent le fractionnement décrit précédemment pour les exercices inclus dans les présents états financiers.

Le 31 janvier 2010, la Compagnie a converti une partie du dû à un actionnaire pour un montant de 250 000 \$ en actions ordinaires à un ratio de 10 \$ par action, soit 25 000 actions ordinaires de la Compagnie.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

10) GESTION DU CAPITAL

La Compagnie maintient un niveau de capital qui lui permet de rencontrer plusieurs objectifs, entre autres :

- Obtenir des capitaux propres suffisants afin de réaliser son plan d'affaires, incluant la commercialisation de ses produits.
- Accorder à l'actionnaire actuel et aux actionnaires éventuels, à long terme, une croissance soutenue de la valeur des actions en minimisant la perte nette et ultimement en maximisant le rendement sur les capitaux propres.

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Compagnie considère les éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Dû à un actionnaire	—	403 499
Dette à long terme	263 214	67 295
Débitures convertibles	465 537	—
Capitaux propres négatifs	(233 080)	(327 890)
	495 671	142 904

La Compagnie n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

Quant à ses obligations liées au règlement de ses instruments financiers dont l'échéance est fixée à court et à long terme, la stratégie de la Compagnie est la suivante :

- Conclure un ou plusieurs financements via l'émission d'instruments de capitaux propres ou de débitures.
- Conclure des ententes de contribution avec des partenaires stratégiques pour le développement et la commercialisation de sa technologie.
- Recourir à du financement bancaire traditionnel à long terme.

À cet effet, la Compagnie a conclu plusieurs ententes stratégiques qui sont divulguées aux notes 7, 8, 11, 15 et 16.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

11) CRÉDITS D'IMPÔT, SUBVENTIONS ET AIDES GOUVERNEMENTALES

Ententes de contributions

Dans le cadre de ses opérations, du développement et de la commercialisation du Projet, la Compagnie négocie diverses ententes de partenariat avec des organismes gouvernementaux et privés. En outre, la Compagnie a conclu les ententes de contributions suivantes :

a) Technologie du Développement durable du Canada («TDDC»)

Le 6 mai 2009, la Compagnie a conclu une entente avec TDDC en vertu de laquelle la Compagnie pourra recevoir une contribution maximale de 2 730 526 \$ sur une période de trois ans se terminant le 28 février 2012. Cette contribution sera versée en fonction de l'avancement du Projet à raison de 37,9 % des coûts admissibles visés à compter du 1^{er} mars 2009.

b) Agence de l'efficacité énergétique («AEE»)

Le 3 juin 2009, la Compagnie a également conclu une entente avec AEE en vertu de laquelle la Compagnie pourra recevoir une contribution maximale de 2 519 328 \$ sur une période de trois ans se terminant le 28 février 2012. Cette contribution sera versée en fonction de l'avancement du Projet à raison de 32,0 % des coûts admissibles visés à compter du 1^{er} mars 2009.

c) Institut de Recherche et de Développement en agroenvironnement («IRDA»)

Le 16 mars 2009, la Compagnie a conclu une entente avec l'IRDA en vertu de laquelle la Compagnie pourra recevoir une contribution maximale de 200 000 \$ sur une période de trois ans se terminant en mars 2012. Cette contribution sera versée en fonction des frais engagés par la Compagnie pour l'implantation du Projet. Toutefois, ce montant ne pourra en aucun temps excéder 33% des contrats de recherche confiés par la Compagnie à l'IRDA pour le développement du Projet.

Crédits d'impôt et aides gouvernementales

La Compagnie est également admissible à divers programmes déjà établis et reconnus en matière d'aide gouvernementale, tels les crédits d'impôt à la recherche et au développement et au développement de la main-d'œuvre.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

11) CRÉDITS D'IMPÔT, SUBVENTIONS ET AIDES GOUVERNE- MENTALES [suite]

Financements sans intérêt

La Compagnie a également bénéficié d'un financement sans intérêt dans le cadre de l'acquisition d'un terrain et d'une bâtisse situés dans la Municipalité de Saint-Patrice-De-Beaurivage. Au 30 avril 2009, la différence entre le montant du principal de l'effet à payer et de sa valeur actualisée a été comptabilisée à titre de subvention en réduction des immobilisations corporelles afférentes [notes 5 et 7].

Les crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales comptabilisés aux états des résultats et du résultat étendu se résument comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
TDDC	483 962	62 011
AEE	566 886	54 839
IRDA	69 000	14 000
	1 119 848	130 850

12) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices présentés diffèrent du montant des impôts calculés en appliquant le taux d'imposition prévu par la loi à la perte avant impôts. Les raisons des écarts et les incidences fiscales connexes se présentent comme suit :

	2010	2009
	%	%
Taux d'impôt provincial et fédéral combiné prévu par la loi	30,60	30,90
Diminution des impôts à recouvrer découlant de :		
Déduction accordée aux petites entreprises	(11,60)	(11,90)
Écarts permanents	(0,87)	1,18
Économies fiscales non comptabilisées	(40,31)	(20,18)
Impôts futurs découlant d'une variation du taux d'imposition	22,15	—
	—	—

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

12) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES [suite]

Les incidences fiscales des écarts temporaires et des pertes nettes d'exploitation qui donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Pertes nettes d'exploitation reportables ultérieurement	66 000	22 000
Solde non déduit des dépenses de recherche et de développement	20 000	12 900
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations corporelles sur leur valeur comptable	3 000	5 800
Revenus de subventions imposés à l'encaissement non reconnus aux résultats	26 000	9 900
Excédent de la valeur fiscale des biens en immobilisations admissibles sur leur valeur comptable	2 500	2 800
	117 500	53 400
Provision pour moins-value	115 600	50 200
	1 900	3 200
Passifs d'impôts futurs		
Excédent de la valeur fiscale de la dette à long terme sur sa valeur comptable	1 400	3 200
Excédent de la valeur comptable des frais de financement sur leur valeur fiscale	500	—
	1 900	3 200
Impôts futurs nets	—	—

Le montant des pertes que la Compagnie peut reporter aux fins d'impôt ainsi que la date d'expiration de la période dans laquelle elle peut se prévaloir de ces pertes s'établissent comme suit :

Année de la perte	Montant		Année d'expiration
	Fédéral \$	Provincial \$	
2010	124 041	119 186	2030
2009	31 470	29 465	2029
2007	15 901	15 918	2027
2006	62 548	49 750	2026
2005	14 030	9 712	2015

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

12) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES [suite]

La Compagnie dispose également d'un solde non déduit des dépenses de recherche et développement qui pourrait servir à réduire le revenu imposable au cours des années futures s'élevant à 72 677 \$ au fédéral et de 61 825 \$ au provincial.

Les pertes nettes d'exploitation reportables ultérieurement, les écarts temporaires déductibles au niveau de l'impôt et le solde non déduit des dépenses de recherche et développement n'ont pas été constatés à titre d'actifs d'impôts futurs étant donné l'incertitude des bénéfices fiscaux futurs.

13) FLUX DE TRÉSORERIE

L'impact sur les flux de trésorerie de la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se résume comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	(96 954)	(27 116)
Avance à un employé	(5 000)	—
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales à recevoir	(15 277)	(116 850)
Frais payés d'avance	(11 771)	(14 029)
Créditeurs et frais courus	18 157	213 167
Crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementales reportés	36 350	52 000
	(74 495)	107 172

14) INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Les montants de juste valeur présentés dans les présents états financiers représentent l'estimation par la Compagnie du prix auquel un instrument financier pourrait être négocié sur un marché entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations ponctuelles qui peuvent changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché et d'autres facteurs.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

14) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Classement

Le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respective se présentent comme suit :

	2010		2009	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
ACTIFS FINANCIERS				
Détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 912	188 912	122 771	122 771
Prêts et créances				
Avances à un employé	5 000	5 000	—	—
Avance à un actionnaire	19 542	19 542	—	—
Total des actifs financiers	213 454	213 454	122 771	122 771
PASSIFS FINANCIERS				
Autres passifs financiers				
Créditeurs et frais courus	342 473	342 473	274 340	274 340
Dû à un actionnaire	—	—	403 499	403 499
Dette à long terme	271 885	271 885	67 295	67 295
Débitures convertibles	467 785	467 785	—	—
Total des passifs financiers	1 082 143	1 082 143	745 134	745 134

Actifs et passifs financiers à court terme

La valeur comptable de l'encaisse, de l'avance à un employé, de l'avance à un actionnaire, des créditeurs et frais courus et du dû à un actionnaire représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

14) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Passifs financiers à long terme

La juste valeur de l'effet à payer classé à long terme est estimée en utilisant un taux d'actualisation de 16 %, la juste valeur des débiteurs convertibles est estimée en utilisant un taux d'actualisation de 10 % et la juste valeur de l'emprunt auprès d'Investissement Québec est estimée en utilisant un taux d'actualisation équivalent au taux du contrat. La valeur comptable de ces passifs se rapproche de leur juste valeur puisque les taux d'actualisation utilisés sont toujours représentatifs des conditions du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit affecte l'encaisse, l'avance à un employé, l'avance à un actionnaire, les dépôts de garantie et les crédits d'impôt, subventions et aides gouvernementale à recevoir (les « subventions »). Au 30 avril 2010, l'encaisse était détenue auprès d'institutions financières canadiennes dans les comptes d'opération et les montants de subventions étaient à recevoir d'organismes gouvernementaux. Le risque de crédit maximum auquel est exposé la Compagnie correspond à la valeur comptable de l'encaisse, de l'avance à un employé, de l'avance à un actionnaire, des dépôts de garanties et des subventions à recevoir.

Au cours des exercices précédents, la Compagnie n'a pas encouru de pertes liées au risque de crédit.

Risque d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt auprès d'Investissement Québec. La Compagnie n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêts aurait un impact net sur la perte nette et le résultat étendu d'environ 2 500 \$. La Compagnie n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses autres passifs financiers, car ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à taux fixe.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

14) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers au 30 avril 2010 en fonction des échéances suivantes :

	Échéances		
	Moins d'un an \$	1 à 4 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs et frais courus	342 473	—	—
Dette à long terme	45 806	275 026	—
Débiteures convertibles	—	—	724 730
	388 279	275 026	724 730

15) ENGAGEMENTS

a) Sous-traitance

La Compagnie s'est engagée, en vertu d'un contrat de sous-traitance pour la réalisation de travaux de recherche et de développement dont l'échéance est prévue en mars 2012, à payer un montant de 370 001 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices sont les suivants : 2011 – 186 666 \$ et 2012 – 183 335 \$.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

15) ENGAGEMENTS [suite]

b) Redevances

La Compagnie s'est engagée, en vertu d'un contrat de licence exclusif pour l'utilisation des droits de propriété intellectuelle du procédé SHOC^{MD}, à verser des redevances de 2 % sur les revenus bruts générés à partir de Centres de Valorisation Énergétiques utilisant le bioséchoir ou le procédé SHOC^{MD} opérés par la Compagnie ou sous-licenciés par celle-ci et 4 % sur le prix de vente net de tout bioséchoir ou procédé SHOC^{MD} installé dans une usine ou une entreprise qui n'est pas opérée par la compagnie ou sous-licenciée par celle-ci. L'échéance du contrat de licence est prévue en août 2013, mais comprend une clause de renouvellement automatique. Les redevances continueront de s'appliquer sur les revenus générés par la Compagnie au-delà de la période d'échéance initiale prévue indépendamment du renouvellement ou non de cette entente. La Compagnie a également l'option de verser un montant forfaitaire entre 500 000 \$ et 750 000 \$ afin d'acquérir les droits de propriété intellectuelle et de réduire le taux de redevances entre 1 % et 1,5 % et 2 % et 3 % respectivement des revenus décrits précédemment. Au 30 avril 2010, aucune redevance n'a été versée relativement à cette entente.

c) Bail

La Compagnie s'est engagée, en vertu de baux pour la location de sa place d'affaires et de matériel roulant dont les échéances prévues varient de juillet 2012 à juin 2013, à payer un montant de 72 291 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices, sont les suivants : 2011 – 29 608 \$; 2012 – 29 608 \$; 2013 – 12 508 \$ et 2014 – 567 \$.

d) Contrat de vente d'électricité

Le 11 février 2010, la Compagnie a conclu un contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec. En vertu de cette entente d'une durée de 25 ans, la Compagnie devra fournir, à compter du 1^{er} décembre 2012, sur une base annuelle, l'équivalent de 36 266 mégawatt/heure [«MWh»] à un prix de vente de 120 \$/MWh, indexé annuellement. D'ici cette date, la Compagnie a l'obligation de construire une centrale de cogénération afin de livrer les quantités d'électricité prévues au contrat. Le 7 juillet 2010, la Compagnie a obtenu l'approbation réglementaire de ce contrat.

Innovente inc.
[une entreprise en phase de démarrage]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 avril 2010 et 2009

16) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Entente de financement

La Compagnie a encaissé un montant additionnel de 250 000 \$ le 9 juin 2010 sur l'emprunt auprès d'Investissement Québec [note 7].

b) Capital-actions

Le 31 mai 2010, la Compagnie a modifié ses statuts afin de remanier le capital-actions autorisé, d'abolir les restrictions visant le transfert de ses actions et de ses titres autres que les débetures non convertibles et de modifier son pouvoir d'emprunt.

c) Régime d'option d'achat d'actions

Le 7 juin 2010, la Compagnie a approuvé un premier régime d'option d'achat d'actions à l'intention de ses employés, dirigeants, administrateurs et consultants de la Compagnie ou l'une de ses filiales. En vertu de ce régime, un maximum de 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Compagnie à l'occasion est réservé pour l'attribution d'options d'achat d'actions aux participants. Aucune option ne sera attribuée pour une période supérieure à dix ans et le prix d'exercice correspondra minimalement au cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes à la date d'attribution. Les droits relatifs à ces options s'acquièrent selon les modalités établies par le conseil d'administration et sont habituellement conditionnels à la poursuite d'une relation d'affaires avec la Compagnie.

d) Premier appel public à l'épargne

Aux termes du premier appel public à l'épargne, la Compagnie a déposé le 30 juillet 2010 un prospectus définitif et s'attend à vendre par l'intermédiaire de ses placeurs pour compte, au moyen d'efforts raisonnables, un minimum de 6 000 000 \$ ou 4 800 000 unités (individuellement, une « unité » et collectivement, les « unités ») et un maximum de 12 000 000 \$ ou 9 600 000 unités de la Compagnie (le « placement ») au prix de 1,25 \$ l'unité (le « prix d'offre »). Chaque unité consiste en une action ordinaire (une « action ordinaire ») du capital-actions de la Compagnie et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire, un « bon de souscription composant l'unité »). Chaque bon de souscription composant l'unité confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 1,55 \$ dans les 24 mois suivant la date de clôture du placement (la « date de clôture »). Le prix d'offre des unités a été établi par voie de négociations entre la Compagnie et les placeurs pour compte.